



RAPPORT DE COMMISSION « COGEST »

Concernant le groupe Altis - points de décision du 8 octobre 2025

Du 29.09.2025

1. Tableau des présences

Commission	Date 17.09	Date 22.09	Date 29.09
Chevrier Célia	P	P	P
Rossier Gaëtan	P		P
Darbellay Baptiste	P	P	P
Fellay Fanny	P		P
Fellay Sébastien	P	P	P
Filliez Olivier	P		P
Michellod Alain	P		P
Monnard Delphine	P	P	P
Oakman Rossier Christine	P		E
Picchio Pauline	P		P
Troillet Emmanuel	P		P
Invités			
Liste des membres invités (Bureau, exécutif, intervenant externe, ...)			
Fabien Sauthier	P		
Mélanie Mento	P		
Jérôme Maret	P		
Stéphane Luisier	P		
Florian Perraudin	P		
Nicolas Maret	P		
Julien Vaudan	P		P
Guillaume Amos	P		
Emily Vaudan	P		E
Tora Löf	P		
Christophe Vaudan	P	P	P
Alexis Melly	P		
Michel Carron	P		
Marcus Bratter	P		
Cédric Besse	P	P	
Félix Besson	P	P	
Lionel Saillen	E	P	
Armande Alter	P		
Fanny Vaudan	E		

2. Objet(s) concerné(s)

- Décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-.
- Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées :
 - o Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
 - o Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
 - o Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
 - o Correction du prix du kwh pour EVB SA

3. Position de la commission sur l'entrée en matière

Entrée en matière acceptée tacitement.

4. Discussions de détail

A. Méthodologie de travail

17 septembre 2025	Séance CM – Bureau – CA Altis – COGEST - Présidents des commissions CG – Groupe de travail Energie du CG
22 septembre 2025	Séance Groupe de travail Energie
29 septembre 2025	Séance COGEST - Bureau

Tableau Questions – Réponses

Un fichier excel permettant de répertorier toutes les questions des commissions du conseil général (CG) a été mis à disposition par le secrétariat général de la commune à partir du 18 septembre. Les réponses ont été données par le conseil d'administration d'Altis (CA) ou le conseil communal (CM) en fonction de leurs compétences. Ce document continuera d'être alimenté au-delà du 8 octobre.

B. Contexte

Lors du plénum du 11 juin 2025, Fabien Sauthier, président de la commune de Val de Bagnes, informe le conseil général de la situation financière délicate du groupe Altis. Un nouveau conseil d'administration a été nommé mais à ce jour la décharge à l'ancien conseil n'a pas été validée. Les anciens membres restent donc responsables des décisions passées jusqu'à la prochaine assemblée générale extraordinaire qui aura lieu en automne 2025. Au vu du risque de surendettement, **le Conseil municipal a décidé une postposition du remboursement de prêts actionnaires à Altis d'une valeur de CHF 2,5 millions.**

Lors du plénum du 10 septembre 2025, après plusieurs semaines d'analyse et de rencontres entre les différentes parties prenantes, le CA représenté par son président Stéphane Luisier, présente de manière transparente un état des lieux des finances d'Altis Groupe SA. Pour rappel, Altis est composée de différents actionnaires, à savoir commune Val de Bagnes (25%), SEDRE SA (25%), GECAL SA (25%) et SOGESA SA (25%). La commune de Val de Bagnes est également actionnaire de SOGESA SA (50,01%), de SEDRE SA (81,85%), de GECAL SA (85%), d'EVB SA (100%) et de BlueArk Entremont (60%).

De cette présentation, les éléments suivants méritent une attention particulière :

Analyse de la situation réalisée par :

- Fiduciaire Fidag SA, organe de révision d'Altis Groupe SA (comptes au 30.06.2025 et projection 2025)
- Conseil d'administration
- Direction Altis Groupe SA
- Nicolas Maret, directeur financier ad interim

Etat au 31.12 2024

- Les comptes 2024 affichent une perte d'environ CHF 1,8 millions alors que les comptes 2023 n'affichaient qu'une perte de CHF 88'744 et le budget 2024 prévoyait une perte de seulement CHF 10'400.
- Augmentation globale des charges (service digital et énergétique)
- Altis Groupe SA doit plus CHF 23 millions au total aux sociétés du groupe.
- Détérioration de la trésorerie depuis 2022/2023 avec une dette envers la commune de Val de Bagnes de plus de CHF 32 millions et plus de CHF 23 millions envers les banques.
 - ⇒ Au total, le groupe Altis a donc plus de CHF 78 millions d'engagements internes et externes et un cash-flow de financement se chiffrant à seulement CHF 2,8 millions environ.

Etat en 2025

- Le scénario pessimiste prévoit une perte de plus de CHF 4 millions.
- En juin, la commune a décidé de postposer le remboursement de CHF 2,5 millions de prêts versés à Altis.
- Durant l'été, le conseil d'administration a pris différentes mesures comme la réduction strict de mandats de tiers, le non-renouvellement de départs et des licenciements.
- En septembre, le CM a validé différentes mesures pour environ CHF 13 millions, dont CHF 1,9 millions de report d'amortissements.

	0	9'314'000	1'909'600	0	1'884'268
Facture fonds de rénovation service des eaux année 2021		1'077'000			
Facture fonds de rénovation service des eaux année 2022		1'000'000			
Financement GECAL 2025		3'700'000			
Refacturation Irrigation 2024 - Info J. Maret 26.08.2025		3'537'000			
Refacturation Irrigation 2025 - Acompte p.ex. de 80% sur budget			1'909'600		
Arrondi supérieur (réserve)					-15'732
Report des remboursements SEDRE et EVB					1'900'000
Trésorerie Spb II	-264'611	4'790'034	3'002'236	405'973	-2'000'000
					= manco trésorerie

- A noter que ce n'est pas une dépense extraordinaire mais une anticipation de montants dus à Altis.

- **Malgré ces différentes mesures, il y aura un manco de trésorerie de CHF 2 millions et de futures mesures seront nécessaire pour un assainissement des différentes sociétés.**

Résultats finaux de l'analyse attendus d'ici fin 2025

- Revoir le positionnement stratégique et stratégies des propriétaires
- Revoir la structure du Groupe
- Revoir la gouvernance politique
- Définir les responsabilités

Le 8 octobre 2025 a lieu un plénum extraordinaire avec comme points de décision ceux mentionnés en objet ci-dessus.

C. Commentaires de la COGEST

Concernant la situation globale

Au travers des différentes informations reçues et nombreux échanges tant avec le CM, l'actuel CA d'Altis Groupe SA ainsi que tous les membres du CG, la COGEST constate qu'Altis Groupe SA est dans l'incapacité de faire face à ses engagements financiers à court-terme. Grâce aux mesures entreprises jusqu'ici, la faillite est évitée, mais la pérennité de la société n'est pas assurée sans des mesures complémentaires.

La COGEST constate que les causes de ce surendettement sont multifactorielles, notamment :

- Gestion financière déficiente
- Pilotage des projets lacunaire, en particulier au niveau du service digital et énergétique
- Gouvernance inadaptée et peu claire tant sur la structure du Groupe que sur les profils de compétences et d'indépendance nécessaires au sein des différents conseils d'administration
- Stratégie du propriétaire inexistante

La COGEST est d'autant plus perplexe sachant qu'un séminaire stratégique du Groupe Altis avait rassemblé les organes (conseil d'administration et direction) en 2020, en lien avec la fusion des 2 communes Bagnes et Vollèges, dans le but de renforcer la gouvernance du Groupe Altis, que cela soit au niveau de sa structure ou des responsabilités des organes dans la conduite stratégique d'une société parapublique. La COGEST et la commission énergie de l'époque avaient également posé la question de la création d'une holding pour le pilotage du Groupe Altis.

La COGEST constate que plusieurs acteurs ont mené des analyses en parallèle depuis juillet 2025. Elle comprend, que dans l'urgence, il était opportun de travailler avec les personnes connaissant le mieux la société. Pour autant, la COGEST est critique quant au mandat d'audit externe attribué à la société FIDAG, organe de révision d'Altis Groupe SA. En ce sens, la COGEST souhaite qu'un mandat soit ultérieurement attribué à des organes

externes et indépendants permettant de comprendre les raisons de la situation actuelle ainsi que de déterminer les responsabilités des organes.

À l'avenir, il serait peut-être pertinent de désigner le même réviseur de comptes pour l'ensemble des sociétés du groupe Altis, afin de faciliter la lecture et le suivi des mouvements inter sociétés.

Concernant les points de décision (soumis au vote le 8 octobre)

Décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-.

Ces 2 mesures doivent permettre à garantir la liquidité nécessaire à Altis Groupe SA jusqu'au 31.12.2025.

Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées.

- Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
- Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
- Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
- Correction du prix du kwh pour EVB SA

La commune de Val de Bagnes et le conseil d'administration sollicitent une décision de principe de la part du CG pour envisager concrètement l'assainissement de la société et garantir une situation saine au futur directeur général et directeur des finances d'Altis. La COGEST est consciente qu'accepter cette décision de principe signifiera un positionnement de sa part sur de futures mesures impactant les finances communales.

De l'autre côté, une mise en faillite coûterait plus cher que de capitaliser sur l'existant en redressant la barre.

Elle attend du conseil municipal la proposition d'un paquet de mesures permettant à toutes les parties prenantes d'avoir une perspective claire. La COGEST assurera un suivi étroit de ces mesures.

5. Vote final de la commission

La commission accepte, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention la décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000.- et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-.

La commission accepte, par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altis Groupe SA et de ses sociétés liées :

- Abandon de créance et/ou postpositions en faveur d'Altis
- Abandon de créance et/ou postpositions et/ou transformations de prêts en capital-actions en faveur de GECAL SA
- Moratoire sur le fermage des réseaux chez SEDRE SA
- Correction du prix du kwh pour EVB SA

6. Conclusion de la commission

Remerciements à Fabien Sauthier, Mélanie Mento et au secrétariat général pour leur disponibilité et leur réactivité.

Remerciements au conseil d'administration pour le travail d'expertise réalisé en peu temps, la volonté de transparence et leur message de confiance.

Remerciements au groupe de travail Energie dont les réflexions ont contribué à la rédaction de ce rapport.

Remerciements au bureau pour la coordination et les éclairages

Remerciement aux membres de la COGEST pour leurs contributions et la finalisation de ce rapport.

Notre rapport est le fruit de l'intelligence collective, en d'autres termes le résultat de nombreux échanges, débats et surtout de l'envie d'avancer sans pour autant minimiser la situation.

La COGEST est consciente que la population de Val de Bagnes paie aujourd'hui les conséquences de la démesure et de manquements en matière de gouvernance, de stratégie et de gestion financière. Les responsabilités devront être identifiées et portées en justice le cas échéant.

La COGEST souhaite rappeler que le combat financier actuel n'est pas tellement le montant de la dette mais plutôt le manque de rentabilité et la complexité de la structure du groupe. Plus largement, le défi consiste en la mise en place d'une stratégie et d'une gouvernance permettant à l'entreprise d'être dirigée et contrôlée de manière efficace, éthique et transparente, dans l'intérêt de l'ensemble des parties prenantes notamment les actionnaires, le personnel, les clients, les fournisseurs et la société civile.

Malgré ce contexte extrêmement délicat, maintenir le groupe Altis est la solution la plus réaliste pour garantir non seulement les services industriels mais aussi pour maintenir des emplois et des compétences sur notre territoire.

En ce sens, la COGEST soutient le report d'amortissements de CHF 1,9 millions, la demande de crédit de 2 millions et la décision de principe d'assainir les différentes sociétés pour

appréhender le futur avec plus de sérénité. Pour rappel, le conseil d'administration actuel a comme objectif d'établir des budgets 2026 équilibrés.

Il va de soi que ce préavis positif n'est pas un chèque en blanc. Il nous paraît légitime de faire part de nos pistes de réflexion, de nos attentes ainsi que de nos exigences, dont la considération conditionnera notre positionnement sur les mesures concrètes d'assainissement.

Tout d'abord, la COGEST est d'avis que l'intervention d'un ou plusieurs organes externes et indépendants tels que l'Inspection cantonale des finances, un cabinet d'audit ou l'Institut des hautes études en administration publique est indispensable pour disposer d'un état des lieux complet et objectif incluant l'identification des responsabilités.

De notre point de vue, ces mandats doivent être attribués rapidement de sorte que le conseil communal et le conseil d'administration disposent des outils adéquats pour remédier aux manquements.

De plus, la COGEST est persuadée que les résultats de ces rapports serviront à renforcer nos institutions et à piloter des projets communaux d'envergure où des questions de gouvernance notamment se poseront.

Nous attendons également du conseil municipal l'élaboration d'une stratégie du propriétaire pour toutes les sociétés du groupe Altis d'ici à la fin du premier semestre 2026 définissant clairement les missions et les responsabilités des différents organes.

Nous espérons enfin que le conseil municipal continue à contribuer à une communication transparente dans le but d'accompagner les acteurs concernés au redressement de la société et pour regagner la confiance des citoyennes et citoyens de Val de Bagnes.

Au travers de ce rapport, la COGEST exprime aujourd'hui sa confiance envers les autorités, le conseil d'administration et l'ensemble des parties prenantes, dans la perspective qu'elle se traduise par des réformes concrètes et des résultats probants à moyen et long terme.

Citation d'un auteur inconnu en guise de conclusion :

« Les erreurs du passé sont des pierres sur lesquelles on peut bâtir l'avenir, à condition de ne pas trébucher deux fois dessus. »

Pour la commission « COGEST »

Célia Chevrier
Présidente de commission

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Célia Chevrier', with a horizontal line extending to the right.

Instructions (Art. 18 RCG) :

A chaque proposition soumise à décision, la commission compétente rédige un rapport de commission qui a pour objectif de transmettre à l'ensemble des Conseillers généraux une explication sur le travail de la commission. Il doit exposer la position de la commission sur le sujet donné.

Distribution (à la commission)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : La semaine qui suit la séance
Comment : Plateforme électronique

Distribution (exécutif, législatif, directeurs opérationnels)

Par qui : Le Président de la commission
Quand : 5 jours avant le Plénum
Comment : Plateforme électronique

Distribution (à la population)

Par qui : L'Administration communale
Quand : Dans les 5 jours qui suivent le Plénum qui valide le PV
Comment : Intégré au PV qui est disponible sur le site internet



RAPPORT DE COMMISSION « SSPTPEE »

Plénium du 8 octobre 2025

1. Tableau des présences

Commission	Date 23.09.25	Date 01.10.25	Date 03.10.25
Saillen Lionel	P	P	P
Bouverat Myriam	P		
Alter Armand	P	P	P
Besse Cédric	P	P	P
Besson Félix	E	P	P
Gaillard Christophe	P		
Délitroz Gabriel	P		
Deslarzes Sophie	P		
Farquet Sarah	P		
Maret Gérald	E		
Michellod Patrick	E		
Perraudin Julian	P		
Terrettaz Cédric	P		
Vaudan Christophe	Invité		

2. Objet(s) concerné(s)

Décision de report des amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000 4.

Décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés liées.

3. Position de la commission

Mesdames, Messieurs,

Le rapport de l'organe de révision du 15 mai a établi un constat grave : ALTIS Groupe SA est surendettée au sens de l'article 725b du Codes des Obligations. Le Conseil général en a pris acte lors du plénium du 10 septembre. La dette consolidée avoisine CHF 78,8 millions, auxquels s'ajoutent des besoins de trésorerie minimaux de CHF 15 millions dont CHF 3,7 millions de prêt pour GECAL et CHF 2,0 millions pour ALTIS SA d'ici fin 2025. Par ailleurs, la plupart des activités présentent des résultats structurellement déficitaires et des questions restées sans réponse à ce jour quant à la valorisation de certains actifs pourraient encore aggraver la situation. Le redressement s'annoncera donc coûteux pour la Commune.

Les enjeux immédiats sont clairs : garantir la continuité des services essentiels (eau, électricité), protéger les emplois indispensables au fonctionnement de ces services et restaurer une gouvernance crédible qui permette de retrouver la confiance des citoyennes et des citoyens.

En période de crise, les attentes des consommateurs se résument en trois exigences fondamentales :

- transparence des décisions et des informations ;
- participation effective des usagers aux choix qui les concernent ;
- co-construction de solutions durables associant acteurs publics, privés et citoyens.

Pour répondre à ces exigences ; nous demandons un audit d'un organisme externe, indépendant et neutre mandaté pour :

- établir la situation financière exacte d'ALTIS Groupe SA et de ses sociétés affiliées : bilan détaillé, liquidités, engagements hors bilan, dettes, contrats en cours et scénarios de trésorerie à court et moyen terme ;
- identifier les causes et responsabilités de la crise : lacunes de gouvernance, erreurs de gestion, risques contractuels ou pratiques contestables, et toute autre défaillance opérationnelle ;
- proposer un plan d'assainissement chiffré et daté, présentant différentes options de redressement ou de restructuration, leurs impacts sur l'emploi et les services, un calendrier de mise en œuvre et des mesures de gouvernance pour prévenir une récurrence.

Plusieurs questions restent à clarifier et la population est en droit d'obtenir des réponses : comment une telle dérive a-t-elle pu se produire ?

Des mesures urgentes ont déjà été engagées ou sont en cours : dispositifs de trésorerie d'urgence conditionnés, gel des décisions non urgentes, réduction de personnel, information régulière des salariés et des usagers. Mais l'effort nécessaire sera sans doute plus important encore. Au niveau du Conseil général, un groupe de travail ad hoc « énergie » a été créé pour accompagner et suivre ce processus.

Au-delà des clivages politiques, nous demandons la transparence totale des faits et des décisions à venir. Nous proposons un calendrier de communication public : points d'étape mensuels, présentation du rapport d'audit en séance plénière dans les 3 mois, et arbitrage sur le plan d'assainissement dans les 6 mois.

En conclusion, notre priorité immédiate doit être la continuité des services régaliens ; ensuite, la mise en œuvre d'un redressement durable fondé sur une gouvernance renforcée et une information complète à la population. Comme le rappelle La Fontaine dans « *La Grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf* », l'ambition sans assise est dangereuse : agissons avec réalisme et responsabilité.

Décisions pour le plénum de mercredi

La Commission SSPTPEE fait confiance au Conseil Communal pour engager sans délai une remise en question profonde et une évaluation claire de la gouvernance, tant avec le groupe Altis qu'au sein de la Commune, afin que de telles dérives ne se reproduisent plus, ni dans les sociétés dont elle est propriétaire, ni dans le suivi de ses propres projets.

En date du mardi 23 septembre, notre commission à l'unanimité de ses membres présents accepte la décision de report d'amortissements contractuels de 2025 pour un montant de CHF 1'900'000 et d'octroi d'un nouveau prêt de CHF 2'000'000.-

La commission accepte par 11 voix pour, 0 contre et 0 abstention la décision de principe concernant le plan d'assainissement à long terme d'Altise Groupe SA et de ses sociétés liées.

Pour la commission « SSPTPEE »
Lionel Saillen
Président de commission

